
**Arrêté ministériel autorisant l'enregistrement d'armoiries
de personnes physiques**

A.M. 03-04-2017

M.B. 24-05-2017

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel en date du 3 avril 2017 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personne physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de personne physique suivante :

114. M. STERN Eyal, né à Haïfa (Israël), le 3 mars 1987 : d'argent à la bande coticée d'azur chargée de trois étoiles à six rais du premier, et accompagné de deux étoiles à six rais du second. L'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liseré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'argent.

Cimier : une étoile de l'écu d'azur.

Dévolution : pour lui-même, son père Ofer Stern (° 24/02/1960) et les descendants porteurs du nom de ce dernier, issus de son mariage avec Brigitte Katc (° 18/10/1960).